

## DOSSIER DE PRESSE

### Le Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel en Finistère JANVIER 2019

S'il reste encore sous exploité sur nos territoires, le partage de l'emploi est une des réponses possibles aux difficultés rencontrées par le secteur associatif (tensions financières, réduction des emplois aidés, recours aux temps partiel etc..). C'est pourquoi l'Espace Associatif Quimper Cornouaille, le RESAM sur le pays de Morlaix et SEMA'FOR sur le pays de BREST, avec la volonté de contribuer à la sauvegarde et au développement de l'emploi associatif, ont créé fin 2017 :

#### Le GEAI 29

Il a pour objet de:

- **Mettre à disposition, pour ses associations adhérentes, les salarié-e-s qu'il emploie.**
- **Accompagner les associations dans la gestion de leurs ressources humaines.**

Après six mois d'activité effective, le GEAI 29 a déjà recruté **six salariées** mises à disposition :

- Un poste d'Accueil et de secrétariat pour 15h semaine basé en Cornouaille.
- Un poste de chargé de communication et d'animation pour 28h semaine basé en pays de Morlaix.
- Une secrétaire pour 8h semaine à Brest,
- Une animatrice pour 20h semaine à Quimper,
- Une assistante de direction à mi-temps à Quimper,
- Il accueille depuis le 17 septembre sa permanente Cécile Cormery, en charge du suivi et de la gestion des ressources humaines.

Le GEAI 29 est ouvert à l'ensemble des secteurs d'activités du champ associatif (non fiscalisé) en conséquence tous les métiers de ces secteurs sont susceptibles d'être accueillis à long terme.

Toutefois, dans sa phase de lancement, il est prioritairement orienté sur les fonctions supports, les plus demandées à ce stade :

- Accueil / Secrétariat
- Communication /Informatique (NTIC)
- Gestion / comptabilité
- Agent technique et Entretien

L'objectif étant de répondre aux besoins exprimés, les demandes sur les autres métiers seront accueillies et étudiées au cas par cas.

Tous secteurs confondus, le GEAI 29 s'adressera donc à des employeurs associatifs non fiscalisés. Il assure, sur ses compétences propres : le recrutement, la gestion et le suivi des emplois qu'il aura créés, missions portées par la responsable RH.

## **Le GEAI 29 Mode d'emploi :**

Concrètement:

- 1/ Les associations sont accueillies au sein des PAVA (Points d'appui à la Vie Associative) pour analyser leurs besoins en compétence et temps de travail, et vérifier si ceux-ci relèvent bien du GE (groupement d'employeurs) ou d'autres modalités de partage de l'emploi (prestations, mission ponctuelle...).
- 2/ Elles valident avec le Groupement d'Employeurs les compétences recherchées, le profil de poste et les volumes horaires à mobiliser.
- 3/ Les associations adhèrent au Groupement d'Employeurs (GE) et à ses modalités de fonctionnement.
- 4/ Le GE propose une mise à disposition d'un-e de ses salarié-e-s et/ou crée un nouveau poste si besoin.
- 5/ Les associations accueillent le/la salarié-e mis.e à disposition. Le GE accompagne la prise de poste et vérifie l'adaptation salarié-e/asso.
- 6/ Le GE facture les associations mensuellement, sur la base du coût horaire du poste, majoré d'une contribution qui permet de couvrir les frais de gestion du GEAI 29.

## **Les avantages du GEAI 29 pour les petites et moyennes associations employeurs :**

L'accès à des compétences nouvelles et adaptées aux besoins exprimés.

- Une gestion administrative, liée à l'embauche et à la gestion des salarié.es, déléguée.
- Un accompagnement sur toutes les dimensions de la fonction employeur.
- La mobilisation si nécessaire d'une expertise RH adaptée à leur réalité.
- La possibilité de libérer du temps pour réinvestir et/ou développer de nouveaux projets.
- Mais encore, la mutualisation induisant un partage des coûts salariaux, le GEAI 29 offre la possibilité de pérenniser des emplois aidés en fin de contrat ou des postes insuffisamment financés.

## **Les avantages du GEAI 29 pour les salarié-e-s mis à disposition :**

- Accéder à un emploi à temps plein ou à un temps partiel choisi.
- Travailler dans un secteur où l'humain prime sur l'économie
- Eviter la routine.
- Etre accompagné dans son parcours professionnel
- Avoir un employeur et une fiche de paye uniques
- Evoluer dans un cadre juridique sécurisé.

## **Pour sa première année, un GE adossé aux trois PAVA (points d'appui à la vie associative) :**

L'architecture imaginée permet de :

- Démultiplier, à l'échelle du département, le travail de prospection, de maillage territorial, de communication.
- Mobiliser le groupement d'employeurs à bon escient, afin de sécuriser son développement.
- Contribuer à installer une nouvelle culture «Employeur» en encourageant le réflexe du partage de l'emploi sur les besoins à temps partiel.
- Lever les freins à la mutualisation des emplois (ex : méconnaissance des différentes solutions et/ou d'un co-employeur potentiel).

## **Les porteurs du projet, trois points d'appui à la vie associative, un objet commun :**

SEMA'FOR, le RESAM et l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille ont pour objet d'accompagner la montée en compétences des acteurs associatifs et de faciliter l'émergence de dynamiques collectives, en proposant, une palette de services, de conseils, d'animations, de formations et d'expertises, à plus de 1 000 associations adhérentes dont 400 associations employeurs (en cumulé sur l'ensemble du Finistère).

Pour exemple, l'accompagnement à la fonction Employeur se traduit déjà par : La gestion des payes et l'appui/conseil en RH, au bénéfice de 200 associations.

Le GEAI 29 s'inscrit donc dans la continuité des logiques et valeurs défendues.

### **Vos contacts :**

Cécile Cormery, Responsable RH du GEAI 29 : [contact@geai.bzh](mailto:contact@geai.bzh), tel 06.58.33.88.32

Les référents territoriaux du GEAI 29 :

- Sur le pays de MORLAIX, pour le RESAM : Antoine LE ROUX 02 98 88 00 19  
[contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)
- Sur le pays de BREST, pour SEMA'FOR : Thierry ABALEA 02 98 40 21 22  
[contact@semafor.org](mailto:contact@semafor.org)
- Sur le pays de Cornouaille et du Centre Ouest Bretagne, pour l'Espace Associatif :  
Delphine LE DOZE 02 98 52 33 00 [delphine.ledoze@espace29.asso.fr](mailto:delphine.ledoze@espace29.asso.fr)

Soutien et partenariat :

Ce projet est soutenu financièrement par la DIRECCTE et sera déployé sur l'ensemble du département avec les acteurs locaux de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, etc.

## **Pour mémoire : Extrait : Dossier de Presse GEAI 29 Février 2018**

Au-delà des projets d'utilité sociale qu'il porte, le secteur associatif doit être considéré comme un acteur économique à part entière, créateur et distributeur de richesses. A l'échelle du Finistère, ce secteur représente 11% de l'emploi local privé, avec quelques différences territoriales : 10 % en pays de Cornouaille, 12.3% en pays de Morlaix et 11.8 % en pays de Brest.

### Pourquoi créer un nouveau Groupement d'employeurs :

La professionnalisation du secteur associatif induit des besoins effectifs en compétences salariées. Mais, souvent, les associations recherchent des volumes très restreints ou des temps partiels qui ne permettent pas de recruter facilement (les études réalisées ont souligné des besoins en temps partiels prégnants sur la quasi-totalité des métiers rencontrés)

☒ Dans les associations, l'emploi est pensé comme un soutien au service du projet, l'emploi n'est pas une fin en soi. La fonction employeur y est assumée par des dirigeants bénévoles, eux-mêmes investis autour du projet. L'accompagnement de ces employeurs associatifs nécessite donc de prendre en compte cette spécificité et la coexistence effective de salariés et de bénévoles.

☒☒ Seul l'outil GE permet de partager de l'emploi régulier dans la durée, un GE Associatif permet de répondre de manière adaptée aux besoins et aux spécificités exprimées.

### Pourquoi un GE Intersectoriel?

Si certaines associations sont déjà motivées par le partage de l'emploi, elles ne connaissent pas toujours, sur leur territoire, une autre association avec laquelle mutualiser.

De plus, les fonctions supports (les plus recherchées) sont facilement transférables d'un secteur à un autre.

☒☒ En se posant en interface, un GE intersectoriel permet de faciliter le co-emploi entre associations d'un même territoire, même si leurs champs d'activité sont différents.

### Pourquoi un GE non fiscalisé?

Pour des associations non fiscalisées, intégrer un GE assujéti à la TVA augmente l'heure facturée de 20%, ce qui impacte fortement le coût de l'emploi mobilisé. C'est une contrainte forte qui freine jusqu'ici le recours aux Groupements d'Employeurs existants.

☒☒ Un GE non fiscalisé permet de lever ce frein et de développer les potentiels ouverts par le co-emploi.

Pour ces raisons et parce qu'il n'existait pas en Finistère de Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel Non Fiscalisé, le GEAI 29 a été créé. Pensé pour les petites et moyennes associations, il est en capacité de prendre en compte la diversité des situations et des besoins rencontrés.

### *Références des articles précédents :*

*Télégramme page Bretagne 15/02/2018 « emplois associatifs : le GEAI 29 les mutualise »*

*Ouest France 11/07/2018 « RESAM : une nouvelle animatrice pour 2018 »*

*Ouest France Morlaix en bref 11/07/2018 : « Embauche innovante au Resam »*

*Télégramme page Quimper 11/10/2018 « GEAI 29 : les associations séduites »*

*Le progrès de Cornouaille 19/10/2018 « Le Geai 29 prend son envol »*

*RCF Finistère, 19/11/2018 <https://rcf.fr/actualite/social/le-groupe-d-employeurs-pour-les-associations-geai-29>*

*Radio Evasion 22/11/2018 dans LEM l'émission du midi.*